

## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Loi de sécurité financière N°2003-709 pour la protection de l'épargnant  
Elaboré en application du code des assurances (L520-1 et R520-1)

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé sous le statut de Conseil en Investissement Financier (CIF), vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants. Elle vous est délivrée dans le cadre de la Loi ci-dessus mentionnée.

Le premier rendez-vous a pour objectif de déterminer le type de travail souhaité. De là dépendra le statut légal dans lequel agira le cabinet. Voici les différents statuts concernant le conseil en gestion de patrimoine.

## L'ENTREPRISE & LE DIRIGEANT

L'entreprise OSIRIS FINANCES, SARL au capital de 40.000 €, a été immatriculée en 2006 au RCS de STRASBOURG sous le numéro 492247580 et code APE 6511Z. Son siège social est situé au 15 rue du Berry 67100 Strasbourg pour N°TVA FR084492247580.

Le gérant, Hervé TORTOSA est diplômé d'un MASTER 2 Sciences de gestion de l'Université de Nancy et d'un DU de Gestion de Patrimoine de l'Université d'Auvergne - Clermont Ferrand. Il a été inspecteur en assurances de personnes tous réseaux et responsable de région des produits financiers dans une compagnie d'assurances.

## STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurances, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07008193 (vérifiable sur le site ORIAS - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) au titre des activités réglementées ci-après.

Il dispose, à ce titre, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités, souscrites auprès de CGPA 46, rue Cardinet BP646 75826 Paris cedex 17 (numéros de polices : RCPGP3006 et GFIGP3006).

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) – Activité régie par le Règlement Général de l'AMF

Enregistré sous le numéro E002316 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Il est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Couverture pour des montants en RCP de 1 524 300€/année d'assurance telle que régie par l'article L541-1 et suiv. du Code Monétaire et Financier.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)

**IAS** (Intermédiaire en Assurances) – Activité régie par le Code des Assurances.

Courtier en assurance travaillant avec un nombre restreint de fournisseurs conformément à l'article L.520-1 II b du code des assurances. Nous sommes contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09 [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)

Activité bénéficiant d'une Garantie Financière conformément à l'article L512-7 du Code des Assurances de 116 863€ auprès de CGPA et couverte pour des montants en RCP de 5 081 000€/sinistre/année telle que régie par l'article L511-1 du code des assurances et L341-1 à 6 du Code Monétaire et Financier.

Il est par ailleurs :

**Agent immobilier** – Activité régie par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite Loi Hoguet.

Enregistré sous le numéro de carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 017 123 valable jusqu'au 28/03/2020 et délivrée par la CCI Alsace Euro-métropole (activité sans mouvement ni détention de fonds).

Couverture pour des montants en RCP de 1 524 300€/sinistre/année telle que régie par loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et le décret n° 72 – 678 du 20 juillet 1972.

Activité bénéficiant d'une Garantie Financière conformément à l'article 35 modifié du décret 72 – 678 du 20 juillet 1972 de 110 000€ auprès de CGPA.

## PRINCIPAUX FOURNISSEURS

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AXA	Assurance, Prévoyance	Courtage	Commission
CARDIF	Assurance, Prévoyance	Courtage	Commission
ERES	Plan Epargne Entreprise	Courtage	Commission
GENERALI, GENERALI PATRIMOINE, GENERALI LUXEMBOURG	Assurance, Prévoyance	Courtage	Commission
SWISS Life	Assurance, Prévoyance, Banque	Courtage	Commission

Les noms des autres partenaires avec lesquels OSIRIS FINANCES a un accord pourront être communiqués sur simple demande. Il est également porté à votre connaissance qu'OSIRIS FINANCES ne dispose **d'aucun lien capitalistique** avec un établissement promoteur de produits.

## MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Une lettre de mission validera le niveau de rémunération et le mode de facturation. Pour toute mission de conseil en stratégie patrimoniale et/ou en investissements, une rémunération sera perçue et soumise à l'accord préalable du client.

Cette rémunération pourra être perçue selon 3 modalités différentes :

- sur la base d'une facturation horaire (250€/HT/heure), l'audit patrimonial et financier étant forfaitairement facturé à 750€ HT et toute aide administrative à 250€ HT ; cette rémunération peut être à valoir sur les commissions perçues en cas de souscription.
- sur la base d'un forfait dont le tarif varie en fonction du patrimoine conseillé :

### Tarif convention de suivi patrimonial

Assiette Patrimoine conseillé	Taux HT	Exemple patrimoine	Montants Honoraires HT annuels
De 50 à 99K€	1.00%	50 000 €	500.00 €
De 100 à 250K€	0.50%	175 000 €	875.00 €
De 250 à 500K€	0.30%	316 820 €	950.46 €
De 500 à 1 M d'€	0.25%	500 000 €	1250.00 €
De 1 à 5 M d'€	0.20%	1 200 000 €	2400.00 €
Au-delà		Sur demande	

- par la rémunération des fournisseurs dans le cadre des actes d'intermédiation. En effet, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, OSIRIS FINANCES est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50%\* de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

\*représente ici la rémunération maximale en taux, perçue par un conseiller/intermédiaire de la part d'un partenaire et sur un client.

## TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS –MODALITÉS DE SAISIE

Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012-MAJ 24/04/2013

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Osiris Finances 15 rue du Berry 67100 Strasbourg  
Par tél. / fax : 03 88 79 94 48 / 58  
Par mail : [contact@osirisfinances.fr](mailto:contact@osirisfinances.fr)

Nous vous informons qu'une charte de la médiation est disponible sur simple demande et que votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Ci-après les coordonnées du Médiateur auxquels vous pouvez vous adresser :

**Médiateur de l'Anacofi** - 92 rue d'Amsterdam - 75009 Paris  
**Médiateur Assurances** : La Médiation de l'Assurance / TSA 50110 /75441 Paris Cedex 09 - [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)  
**Médiateur de l'AMF** : Mme Marielle Cohen-Branche - Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers  
17 place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)  
**Médiateur Immo** : Médiation de la consommation - ANM Conso - 62 rue Tiquetonne - 75002 PARIS - [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo)

### Osiris Finances

11 rue de la Durance - 67100 STRASBOURG  
Siège Social : 15 rue du Berry - 67100 STRASBOURG  
Tél. 03 88 79 94 48 - [contact@osirisfinances.fr](mailto:contact@osirisfinances.fr) - [www.osirisfinances.fr](http://www.osirisfinances.fr)

Signé le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à \_\_\_\_\_

Nom et signature du client :

SARL au capital de 40.000€ - APE 6511Z - Inscrite au RCS de Strasbourg N°492247580 - SIRET N°49224758000029 - TVA N°FR08492247580

OSIRIS FINANCES est enregistrée à l'ORIAS sous le N° 07008193 (vérifiable sur le site ORIAS - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de :

- Conseiller en investissements financiers référencé sous le N°E002316 par l'ANACOFI-CIF association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers AMF 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)
- Courtier en assurances travaillant avec un nombre restreint de fournisseurs conformément à l'article L.520-1 II b du code des assurances.

La liste de nos fournisseurs peut vous être transmise sur simple demande.

Nous sommes contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09 - [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)

- Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce sous le numéro de carte professionnelle n° CPI 6701 2017 000 017 123 valable jusqu'au 28/03/2020 et délivrée par la CCI Alsace Euro-métropole (activité sans mouvement ni détention de fonds).

Garantie financière souscrite auprès de CGPA 46 rue Cardinet BP646 75826 Paris Cedex 17 sous les n°RCPGP3006 et GFIGP3006 avec mention NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS EFFET ou VALEUR. Adhèrent certifié ISO22 222 en Conseil en Gestion de Patrimoine par l'Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine certifiés CGPC

Service réclamation : OSIRIS FINANCES – Hervé TORTOSA – 15 rue du Berry 67100 STRASBOURG - Tel/mail : 03 88 79 94 48 (numéro de téléphone non surtaxé) – [contact@osirisfinances.fr](mailto:contact@osirisfinances.fr)